



Comité technique du 29 février 2024

Déclaration préalable

Monsieur le préfet, Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs,

La hausse des prix atteint 4,9% sur 2023. Sous l'effet de l'inflation, nos salaires reculent, et remplir le réfrigérateur, payer ses factures ou partir en vacances devient de plus en plus difficile. Pire, 8 millions de personnes, soit un quart des travailleurs et des travailleuses, sont aujourd'hui précaires. Les luttes locales interprofessionnelles sont nombreuses pour exiger la prime pouvoir d'achat, pour des revalorisations du régime indemnitaire, pour des NAO conséquentes. Les agriculteurs et agricultrices, et nous parlons bien de celles et ceux qui essaient de vivre de leur travail et non des grands producteurs, ont récemment tenté d'alerter le pays sur leurs conditions d'existence. Dans le même temps, les profiteurs du CAC 40 s'enrichissent et l'immense majorité de la population n'en peut plus.

Face à cette réalité de précarisation des agent.es publics, plutôt que d'augmenter nos salaires, le gouvernement ne nous concède que des primes non cotisées et exceptionnelles, comme la prime « Pouvoir d'achat ». Ces derniers mois, de très légères augmentations du point d'indice, fixé aujourd'hui à 4,92 €, ont été accordées, qui concernent les rémunérations des 5,6 millions d'agent.es publics. Mais ces augmentations n'ont servi qu'à rattraper le SMIC qui, lui, bénéficie d'une réévaluation automatique liée à l'inflation, contrairement au point d'indice. Depuis plus de 20 ans, notre « reste à vivre » n'a fait que baisser. Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 €, mais à 6,36 € !

En ce début d'année, cinq points d'indice ont été accordés le 1er janvier à tout.es les agent.es, ce qui correspond royalement à moins de 25€ brut... En fait, il s'agissait d'éviter encore une fois que le SMIC dépasse le bas de la grille. Et comme on n'a pas touché à la valeur du point, la grille continue à « se tasser ». Les huit premiers échelons de la grille sont à un seul point d'indice de décalage. Et cet effet de tassement se répercute sur toute la grille. Le deuxième grade de la catégorie C démarre à un seul point d'indice au-dessus du premier, et la catégorie B est à six points au-dessus, soit moins de 30 € ! !

Pour rattraper la perte de pouvoir d'achat que nous avons subie, il est urgent que le point d'indice soit réellement augmenté. Cette mesure de justice profiterait à tous les agent.es publics, fonctionnaires et non-titulaires. Et cet argent serait réinjecté dans l'économie du pays, tandis que le surplus de cotisations généré réalimenterait les régimes de sécurité sociale et de retraite. Ces mesures sont à même de redonner une dynamique à nos carrières.

Dans la Fonction publique, l'annonce d'une année blanche au titre de l'évolution de la valeur du point d'indice est irrecevable. La volonté d'introduire toujours plus de rémunération au mérite, notamment

dans le projet de loi « Accès, Parcours, Rémunération », est une négation des éléments constitutifs du travail dans la Fonction publique qu'il s'agisse de ses finalités, de sa dimension collective, de la reconnaissance des qualifications, ... Ce type de rémunération n'est par ailleurs pas pris en compte dans le calcul des pensions. Cela fait des décennies que les primes « à la tête du client » ont été généralisées dans notre administration. Sans que cela ne règle rien, ni en matière de reconnaissance, ni en matière de motivation. Il est source de discriminations et accroît les inégalités, plus particulièrement entre les femmes et les hommes. C'est inacceptable !

C'est pourquoi les agents publics sont appelés par une large intersyndicale à se mobiliser les journées du 8 pour l'égalité femmes-hommes, et du 19 pour les salaires.

Le pouvoir d'achat est une priorité aujourd'hui des agents mais les conditions de travail sont aussi un vrai sujet de mécontentement et nous vous le rappelons régulièrement dans cette instance. Aussi, afin de fonctionner plus ou moins correctement, les chefs de service jonglent comme ils peuvent avec les mois vacataires, qui sont largement en diminution cette année, point d'alerte pour notre organisation.

Le CSA de ce jour va aborder 11 points, ce qui peut paraître à première lecture plutôt positif en associant les représentant.es du personnel à la vie de la préfecture. En y regardant de plus près, on se rend compte qu'en dehors de l'approbation du PV du dernier CSA, un seul point est soumis au vote, et ce point ne concerne que des jeux de chaises musicales d'un organigramme déjà mis en place en pratique, dont il s'agit de prendre simplement acte. On peut donc légitimement se poser la question de l'utilité réelle de cette instance.

Par contre, et nous en terminerons par là, nous tenons à relever les avancées qui ont été obtenues pour le service accueil et étrangers. Parce que les agent.es se sont réunis et ont discuté de leurs besoins, et parce qu'un préavis a été déposé, la préfecture a obtenu de l'administration centrale un poste supplémentaire. Comme quoi, le dialogue social bien mené peut être utile à tous et toutes.

Monsieur le préfet, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, la CGT vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre déclaration liminaire.

La CGT souhaite que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de ce comité social d'administration.